



GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS

Les inondations sont des phénomènes naturels qui contribuent au bon fonctionnement des milieux naturels. Toutefois, l'urbanisation, les changements d'usage des sols et le changement climatique peuvent augmenter leurs conséquences sur les populations, les activités économiques et les infrastructures. **La prévention des inondations ne vise pas à empêcher les crues**, mais à mieux les gérer et à en limiter les conséquences pour le territoire.

ZOOM SUR Les inondations



ALÉA

Manifestation d'un événement naturel

X



ENJEU

Ensemble des biens et des personnes qui peuvent être plus ou moins touchés

=



RISQUE

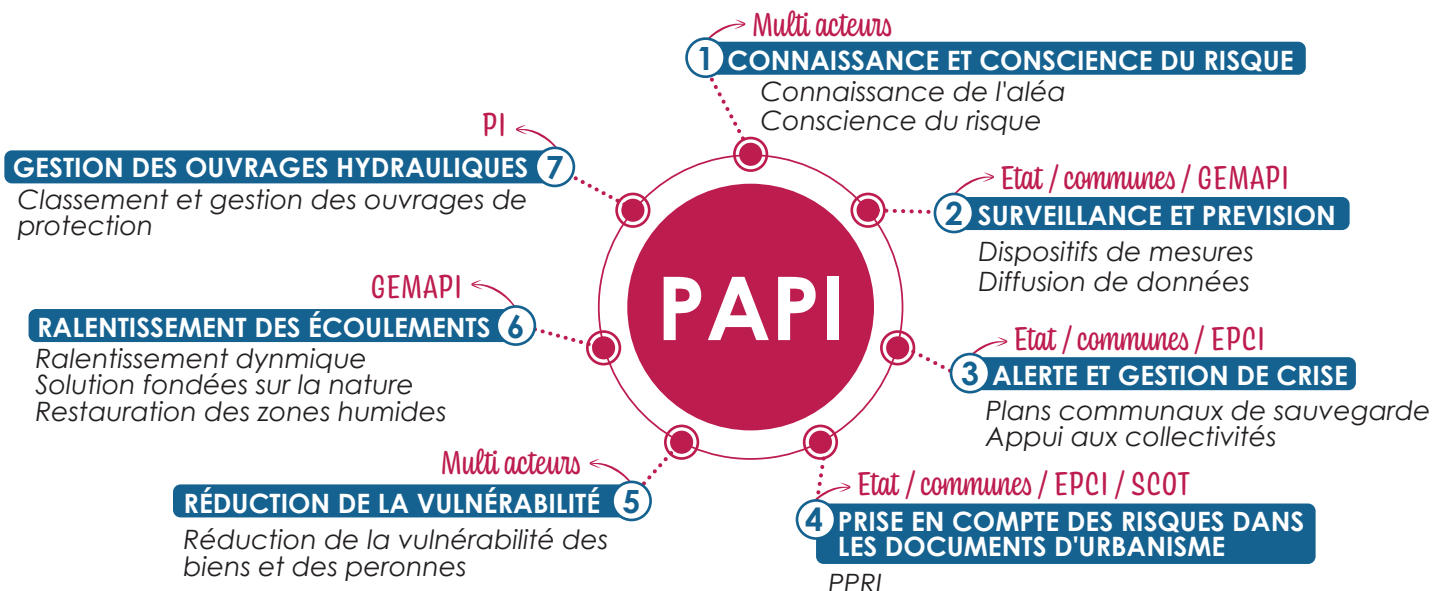
Possibilité qu'une zone soit submergée par l'eau, avec des conséquences pour les personnes, les biens et l'environnement

Sur notre territoire on rencontre 3 types d'inondations :

- **Les inondations par débordement de cours d'eau** : la rivière déborde de son lit mineur
- **Le ruissellement** : l'eau de pluie ne s'infiltré pas dans le sol ou dans les réseaux d'évacuation des eaux et s'écoule rapidement en surface
- **La remontée de nappe** : l'eau souterraine remonte et atteint la surface du sol

PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Le PAPI est un outil de prévention des inondations qui permet d'intégrer toutes les politiques menées sur un territoire (urbanisme, gestion des cours d'eau, gestion de crise, ...). Son objectif est de **réduire durablement les conséquences des inondations sur les habitants, les activités économiques, les infrastructures et l'environnement**.

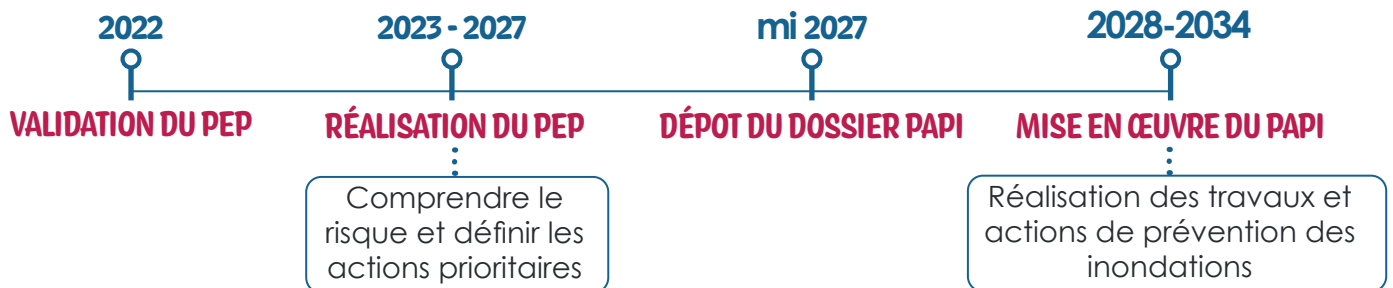


→ Organisé autour de 7 axes complémentaires, le PAPI fédère les collectivités, l'État, les GEMAPIen et autres acteurs du territoire autour d'une stratégie commune de prévention des inondations.

Comprendre avant d'agir : le Programme d'Études Préalables (PEP)

Avant de définir les actions à mettre en œuvre, il est **nécessaire de bien connaître le territoire**. Le Programme d'Études Préalables (PEP) permet d'analyser le fonctionnement et l'impact des crues sur le territoire, d'identifier les enjeux et d'évaluer les dispositifs existants.

→ Les résultats du PEP permettront de construire le futur PAPI.



GESTION DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT ET DES AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUES

Ce sont des **ensembles d'ouvrages classés**, principalement des digues, **conçu pour protéger les personnes, les biens et les activités contre les inondations** jusqu'à un niveau de crue défini.

Sur son territoire, le SR3A assure la gestion de **6 systèmes d'endiguement (SE)** :

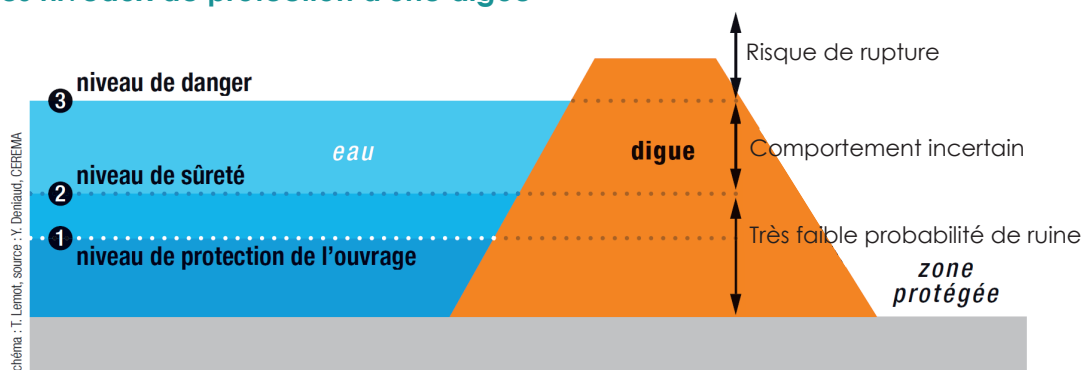
- **Surveillance des ouvrages et niveaux d'eau lors des crues** : avec l'appui des communes, transmission des informations aux autorités en charge de la gestion de crise
- **Entretien des digues** : visites semestrielles pour contrôler l'état des ouvrages et entretien de la végétation
- **Réalisation d'études et travaux** : assurer le bon fonctionnement des ouvrages
- **Gestion des digues** : réponses aux Déclaration de Travaux, tenue du registre d'exploitation, ...
- **Suivi de la conformité réglementaire**

6 systèmes d'endiguement (SE)

- SE de la Sarsouille à Oyonnax
- SE de Montréal-la-Cluse
- SE des Léchères à Brion
- SE du bras de décharge de l'Oignin à Brion
- L'aménagement hydraulique du Borrey à Maillat
- SE de Morette et Bottière à Pont-d'Ain

≈ 8 km de digues
≈ 4 000 habitants protégés

ZOOM SUR Les niveaux de protection d'une digue



Niveau de protection de l'ouvrage : protection assurée jusqu'à ce niveau. Au-delà de ce seuil, le gestionnaire du système d'endiguement n'est plus tenu responsable des dommages liés à l'inondation, sous réserve que les ouvrages aient été correctement surveillés et entretenus.